



Saint-Pierre Dels Forcats, le 27/08/2024

2024 / 060

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

**Monsieur le Maire de Saint Pierre Dels Forcats,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**CONSIDERANT** les travaux de réfection d'eau pluviale, branchement eau potable et eaux usées au niveau du numéro 17 grand rue, effectués par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la grand rue au niveau des numéros 15 et 17 durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 9 au 13 septembre 2024 ;

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le SIAEPA du Cambre d'Aze pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3 :** Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et la secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Pierre-BLANQUÉ,

Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : [accueil@mairiestpierreforcats.fr](mailto:accueil@mairiestpierreforcats.fr) - Site internet : [www.stpierreforcats.fr](http://www.stpierreforcats.fr)